

DécouverteFrance

BON DE COMMANDE



➔ **Bouclage mars 2024**

➔ **Parution mai 2024**

Offre CATALOGUE annuel

Format 1/4 de page Catalogue + Web

Format 84 x 120 mm,
1 photo, vos coordonnées complètes,
un texte de présentation de 600 caractères,
ponctuation comprise.

400€^{HT} | 480€^{TTC}

Format 1/2 page dans Catalogue + Web

Format 1/2 page 170 x 120 mm,
1 photo, vos coordonnées complètes,
un texte de présentation de 750 caractères,
ponctuation comprise.

600€^{HT} | 720€^{TTC}

Format page entière dans Catalogue + Web

Format page entière 170 x 230 mm,
1 à 2 photos, vos coordonnées complètes,
un texte de présentation de
1 000 caractères, ponctuation comprise.

1 000€^{HT} | 1 200€^{TTC}



**CATALOGUE
ANNUEL
36^E
ÉDITION**

COORDONNÉES DE FACTURATION

Raison sociale

Nom du signataire

Fonction

Adresse

CP

Ville

Tél

Mail

Mode de règlement

Par chèque

Par virement

Signature + cachet de l'établissement

ÉLÉMENTS TECHNIQUES À FOURNIR

- 1 fichier Word avec vos coordonnées complètes, téléphone, adresse mail et site web et un texte de présentation de 600, 750 ou 1000 caractères selon le format choisi.
- 1 ou 2 photos selon le format choisi, en haute définition (au moins 300 dpi, 1 Mo) en format JPG.

À renvoyer sur : visites@decouvertefrance.fr

DÉCOUVERTE FRANCE - S.ACONSEIL

COURRIER : 215 CHEMIN DE LA TANNERIE - 64240 BONLOC

TÉL. : 01 53 00 14 41 - E-MAIL : VISITES@DECOUVERTEFRANCE.FR

SIÈGE SOCIAL : 12 RUE VIVIENNE LOT 3 - 75002 PARIS

CONDITIONS GÉNÉRALES

1) Toute souscription implique acceptation de nos conditions de vente et de règlement. 2) En tout état de cause, l'agent de publicité nous adressant un ordre agit tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de l'annonceur ; l'un et l'autre sont solidairement responsables à notre égard du paiement de l'ordre. 3) La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. L'éditeur se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte, ou sa présentation paraît contraire à l'esprit de la publication ou susceptible de provoquer les protestations de ses lecteurs ou de tiers. 4) Le bon de commande sera accompagné du règlement total sauf en cas de virement. 5) Toute réclamation doit être effectuée par écrit dans les 2 semaines suivant la publication. De convention expresse entre les parties, il est stipulé qu'en cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris demeure seul compétent. 6) Les annonceurs se doivent de fournir tous les éléments techniques nécessaires dans les délais impartis.